

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **28 octobre 2021 à 19h00** sous la présidence de M. Marque.

**Etaient présents MMES et MM. José MARQUE, Blandine BENARBIA, Bernard WYRZYKOWSKI, Adrien PRUVOT, Catherine TSCHANZ, Jean-Michel ROUTHIER, Dominique PRUVOT, Sophie VAUVRAY, Jérémy CLERE, Antoine DUBOIS, Clément BENIATE, Marjorie BEURAIN, Christiane DIRUIT, Roselyne DUCHESNE**

**Absent ayant donné pouvoir :**

**M. Vincent MAISON ayant donné pouvoir à M. José MARQUE**

M. le Maire ouvre la séance à 19h10 et nomme Mme Marjorie BEURAIN, secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Aucune remarque n'est apportée.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité par 15 voix pour.

### **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **Commission des Fêtes et cérémonies du jeudi 2 septembre 2021**

M. le Maire laisse la parole à Mme Blandine BENARBIA qui expose à l'assemblée le compte-rendu de cette commission.

Des tickets ont été distribués aux enfants afin que ces derniers puissent profiter des manèges se trouvant place verte.

L'arrivée des Forains s'est faite entre le 6 et le 7 septembre 2021.

La course cycliste n'a pas eu lieu le 11 septembre 2021.

Le choix des cadeaux de Noël a été fait par les membres de la commission, chaque enfant recevra un jouet ainsi qu'une boule de Noël garnie de friandises.

Un forain a quitté la place verte plus tard que prévu dû à une panne de camion.

Mme Catherine TSCHANZ dit que le flyer qui annonçait la fête était bien fait.

Mme Roselyne DUCHESNE demande si les invitations au foyer des aînés ont été envoyées car peu de personnes présentes lors de l'ouverture.

#### **Commission Cadre de vie du mercredi 22 septembre 2021**

M. le Maire laisse la parole à Mme Catherine TSCHANZ qui expose à l'assemblée la réussite de la soirée des récompenses des maisons fleuries et du concours photos et remercie les élu(e)s s'étant déplacés.

Les plantations pour le mur du cimetière sont arrivées le jeudi 28 octobre 2021, les roses de Noël et le rosier seront mis en terre le vendredi 29 octobre 2021.

Concernant le mur de Nibas, le choix des plantes reste en attente.

Pour le cimetière, un consigneur a déjà été installé par M. Jean-Michel ROUTHIER aidé par les employés de la commune, le second sera installé prochainement.

Territoire d'Énergie 80 (TE80) interviendra le vendredi 19 novembre 2021 pour les plantations autour du terrain de football. Le parcours de santé prévu s'intégrera parfaitement au milieu des plantations.

Une cuve récupératrice des eaux pluviales de 20 000 Litres a été installée aux abords du stade de football.

La prochaine commission se tiendra le mardi 2 novembre 2021, la commission souhaite travailler sur le recensement du petit patrimoine de la commune (plaques de rue, de maison etc...).

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour le recensement du petit patrimoine. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

Mme Catherine TSCHANZ demande aux membres du conseil municipal de participer si possible pour la plantation des arbres. Les Présidents d'associations seront également contactés afin de solliciter les membres de leur association à y participer.

#### **DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS A UN AGENT**

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune a eu besoin d'un matériel spécifique ne pouvant pas être trouvé dans les magasins aux alentours. Après recherche, M. Richard SAUZET, responsable technique de la commune de Saint-Blimont, a trouvé ledit matériel mais la commune n'ayant pas de compte, ce dernier a dû avancer les frais qui s'élèvent à un montant de 91,93 € suivant les justificatifs de facture et règlement.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité, par 15 voix pour, le remboursement d'avance de frais à M. Richard SAUZET à hauteur de 91,93 €.

Mme Blandine BENARBIA demande si le remboursement de la somme engagée doit attendre le prochain conseil municipal.

M. le Maire lui répond que oui il y a lieu de prendre une délibération en conseil municipal.

Mme Blandine BENARBIA propose que si cela se reproduit, il serait préférable qu'un membre du conseil municipal avance les frais.

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL ET DELIBERATION NON-VALEUR**

M. le Maire expose à l'assemblée que la trésorerie réclame une décision modificative sur la commune pour des créances à imputer en non-valeur. (art. 6541)

La première créance vient de France Télécom et date de 2008 pour un montant de 363,24 € que nous n'avons jamais reçu suite au titre émis.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité, par 15 voix pour, la décision modificative et la délibération de non-valeur demandées par la trésorerie.

La deuxième créance vient de, anciennement, la Communauté de Commune Baie de Somme Sud (CCBSS) pour un montant de 4 541,24€ que nous avons facturé à la CCBSS et dont nous n'avons jamais reçu le paiement.

M. le Maire demande à l'assemblée à ce que cette deuxième créance ne soit pas mise en non-valeur pour le moment mais sur l'article dotation aux provisions dépréciation actifs (art. 6817) qui permettrait à la commune de faire un dernier point avec le service financier de la CABS afin de comprendre pourquoi cette créance n'a jamais été recouvrée de leur part avec la fusion de la Communauté de Communes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité, par 15 voix pour, la décision modificative et la délibération de non-valeur demandées par la trésorerie.

#### **DELIBERATION NON-VALEUR CAMPING**

M. le Maire expose à l'assemblée que la trésorerie réclame une non-valeur pour des créances sur le budget camping datant de 2011, 2012 et 2013 qui n'ont pas pu être recouvrées par la trésorerie.

Ces sommes seront définitivement perdues.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité, par 15 voix pour, la délibération et la mise en non-valeur des créances restant dues sur le budget annexe du camping à imputer en non-valeur (art. 6541)

#### **ACHAT ET VENTE D'UN MOBIL HOME**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un campeur, suite au décès de son épouse, était désireux de vendre son mobil home, la municipalité avait alors fait savoir son intérêt pour le rachat de ce dernier pour une éventuelle mise en location.

Suite à la visite d'un couple au sein du camping désireux d'acquérir ce mobil home, la commune a donc abandonné son souhait de rachat et la transaction s'est déroulée entre particulier.

### **DELIBERATION ACTANT LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA CABS**

M. le Maire expose à l'assemblée que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a étudié les comptes de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme (CABS), pour le mandat 2017-2020 et a rédigé un rapport sur cette étude. Le Directeur Général des Services de la CABS demande à ce que chaque élu(e)s des communes adhérentes prenne connaissance du rapport délivré par la CRC afin qu'un débat ait lieu et qu'il soit acté par une délibération.

Après avoir reçu par mail ledit rapport et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, la délibération actant le rapport de la CRC sur les finances de la CABS.

### **Taux de la Taxe d'Aménagement**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une Taxe d'Aménagement a été instituée sur notre commune en 2017. Le taux de cette taxe d'aménagement pouvant être modifié chaque année il y a lieu de prendre une nouvelle délibération. Le taux est à 1 % depuis 2017, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de rester sur le même taux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, la délibération fixant le taux de la taxe d'aménagement à 1 %.

### **DELIBERATION TICKETS FORAINS**

M. le Maire expose à l'assemblée que des tickets ont été distribués aux enfants afin qu'ils puissent profiter de tours de manège gratuits.

Les tickets récupérés par les Forains doivent nous être retournés accompagnés d'une facture afin que nous puissions les comptabiliser pour indemniser ces derniers.

Pour cela, M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre une délibération afin de pouvoir payer les Forains.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, de prendre une délibération permettant de régler les sommes dues.

M. Adrien PRUVOT précise que les Forains lui ont fait remarquer qu'il serait préférable dorénavant de penser à préciser que ces tickets offerts par la municipalité ne sont valables que certains jours.

### **TARIFS COMMUNE**

M. le Maire expose à l'assemblée que les tarifs de la commune n'ont ni augmenté en 2020 ni en 2021. Il informe l'assemblée des diverses augmentations (gaz, électricité...) afin de pouvoir décider s'il faut ou non augmenter ces tarifs. M. Jean-Michel ROUTHIER fait savoir qu'il souhaiterait que les tarifs concernant le cimetière restent les mêmes en sachant que les concessions à perpétuité disparaissent au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour être remplacées par les concessions trentenaire. Mme Sophie VAUVRAY précise que l'état esthétique de la salle Francis DUPONT ne permet pas de justifier une augmentation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, le report des tarifs de l'année 2021 sur 2022.

M. Adrien PRUVOT fait remarquer que le chauffage de la salle Francis Dupont ne peut être réglé. Une régulation aisée permettant de faire des économies d'énergies.

### **TARIFS CAMPING**

M. le Maire expose à l'assemblée les tarifs du camping et la situation budgétaire au 30 septembre 2021.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le coût de l'électricité a augmenté et que les mobil homes du camping sont essentiellement équipés d'équipements électriques. (chauffage, plaque de cuisson...)

M. Bernard WYRZYKOWSKI précise que les tarifs du camping ont été augmentés en 2021 suite aux travaux de sécurisation mis en place au sein de ce dernier.

Mme Christiane DIRUIT demande si l'installation de compteur individuel ne pourrait pas être envisagée.

M. Bernard WYRZYKOWSKI propose une tarification à l'ampérage sur les mobil homes.

M. Bernard WYRZYKOWSKI annonce un durcissement des règles au sein du camping, particulièrement sur le paiement des forfaits annuels qui devront tous être payés, sans exception, avant le 1<sup>er</sup> avril 2022, date d'ouverture du camping.

Mme Blandine BENARBIA rappelle que le contrat du gardien de camping faisait partie d'une aide de l'état appelée contrat « PEC » et que la commune était partiellement aidée financièrement par un service de Pôle Emploi.

M. le Maire en profite pour souligner le professionnalisme avec lequel M. Stéphane TRAN-VAN, dernièrement gardien de camping, a su gérer le camping ces dernières années.

M. Jérémy CLERE se questionne sur la masse salariale, qu'il trouve importante au sein de la commune, si celle-ci engageait à temps plein un gardien de camping.

Monsieur Antoine DUBOIS propose d'étudier ce projet en commission camping.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions ont été maintenues malgré la période creuse due à la COVID-19.

L'association « Villages Loisirs » créée il y a quelques mois n'a pas encore émise de demande de subvention auprès de la municipalité.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite faire entrer l'association « Villages Loisirs » au tableau des subventions accordées chaque année aux associations.

M. Antoine DUBOIS précise que l'association du SC Saint-Blimont ne devrait plus percevoir de subvention suite à sa mise en sommeil.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire les subventions de l'année 2021 sur 2022 aux associations l'ayant déjà perçue et d'attendre la prochaine invitation à l'Assemblée Générale de l'association « Villages Loisirs ».

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir débattu, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, la reconduction des subventions aux associations de l'année 2021 sur 2022.

### **REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX**

M. le Maire expose à l'assemblée que chaque année, les bailleurs sont en droit de revaloriser les loyers des logements leur appartenant en se reportant à l'Indice de Référence des Loyers. (IRL)

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer sur l'année 2022 cette revalorisation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour la revalorisation des loyers des logements communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2022**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération annuelle doit-être impérativement prise afin d'autoriser la prise en charge allant jusqu'à 25 % des dépenses d'investissement préalablement prévues en 2021 sur l'exercice 2022 avant le vote des budgets.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, l'assemblée approuve à l'unanimité par 15 voix pour, la prise en charge des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2022.

### **MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES MOBIL HOMES**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le règlement intérieur du camping est stipulé que la sous-location est strictement interdite et pense que le conseil devrait revenir sur cette décision et autoriser la sous-location.

La location du forfait mobil home pourrait augmenter.

M. Antoine DUBOIS demande pourquoi la commune ne met pas en place de la location de mobil home afin de faire fluctuer les recettes du camping ou de tarifier la gestion du mobil home (arrivée, départ, remise en état...) des propriétaires de mobil home souhaitant accéder à la sous-location.

M. Bernard WYRZYKOWSKI pense qu'en gestion la situation peut vite s'avérer compliquée.

M. le Maire demande à M. Antoine DUBOIS s'il peut obtenir de plus amples informations sur cet éventuel projet et invite la commission camping à travailler sur ce sujet.

## **SUBVENTION SPECTACLE DE NOËL DES ECOLES**

M. le Maire laisse la parole à M. Adrien PRUVOT qui expose à l'assemblée que suite à une réunion avec les écoles, Mme DUPONT, directrice des écoles André BOUTTE et Pierre DUPONT a annoncé que le spectacle de Noël des enfants ne serait pas ouvert au public cette année.

Un spectacle sera quand même proposé aux enfants, de ce fait, Mme DUPONT sollicite la municipalité pour une subvention exceptionnelle afin de l'aider à offrir ce spectacle aux enfants.

Le coût du spectacle s'élève à 820,00 € TTC.

M. le Maire pense qu'il est nécessaire d'accorder cette subvention exceptionnelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. Adrien PRUVOT, les Membres du conseil décident à l'unanimité par 15 voix pour, d'accorder une subvention exceptionnelle aux écoles à hauteur de 820,00 €.

Le spectacle se déroulera le mardi 14 décembre 2021, à la suite du spectacle, les enfants se verront recevoir de la part de la municipalité, comme les années précédentes un jouet.

## **DIVERS**

### **TERRITOIRE D'ENERGIE 80 (TE80)**

M. le Maire expose à l'assemblée avoir pris contact avec le Président du Département, M. HAUSSOULIER, afin de lui demander si les subventions sur l'éclairage public allaient être reconduites en 2022.

A la réponse positive de M. HAUSSOULIER, M. le Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de phaser le projet d'éclairage public en 2 pour optimiser le financement avec le Conseil Départemental, un dossier déposé maintenant et le deuxième début 2022.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les Membres du conseil approuvent à l'unanimité par 15 voix pour, la signature de ces deux conventions en 2021 et début 2022.

### **POINT SUR LES SUBVENTIONS**

M. le Maire informe l'assemblée que le Parc Naturel Régional (PNR) vient d'accorder à la commune pour la restauration de ses puits une subvention de 3 000,00 €. La commune reste en attente d'un retour d'accord de subvention de la Région.

Le projet du plateau multisports a été subventionné à 80 %, les travaux devront débuter en novembre.

M. le Maire propose de réunir la commission voirie afin de faire plusieurs choix concernant la priorité des travaux à lancer.

### **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Assainissement a été dissous suite à la demande de la Préfecture et transféré à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme. Il a été convenu lors de la dissolution que les avances financières apportées par les communes seraient récupérées. La commune récupérera environ 162 000,00 €.

M. le Maire proposera en conseil municipal les délibérations dès qu'elles auront été rédigées pour les parties concernées.

### **TARIFS GAZ**

M. le Maire informe l'assemblée que le tarif du gaz a subi une hausse de 6 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **COURRIER DE M. GERARD LESAGE**

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de M. Gérard LESAGE lui annonçant un changement de Président pour l'association de l'UNC.

M. Gérard LESAGE cède sa place de Président à M. Gérard WILLIAMSON.

### **COURRIER DE MME EMILIE PARMENTIER**

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de Mme Emilie PARMENTIER sous forme de carte postale. Le 14 juillet 2020, la municipalité avait souhaité mettre à l'honneur le personnel soignant mobilisé contre la COVID-19 et avait fait gagner, par tirage au sort deux séjours au sein des Résidences LAGRANGE.

Mme Emilie PARMENTIER faisant partie d'un des deux gagnants, a souhaité remercier la municipalité de ce séjour.

### **COURRIER DE M. ET MME PETIT**

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de M. et Mme PETIT s'excusant de leur non-présence lors de la remise des récompenses des Maisons Fleuries.

## **INVITATION AU 103 EME CONGRES DES MAIRES DE France**

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu deux invitations pour le 103<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France et propose aux conseillers souhaitant participer à ce congrès de le faire savoir rapidement au secrétariat de mairie.

## **COURRIER DE L'AAE**

M. le Maire informe l'assemblée avoir reçu une invitation de l'AAE conviant l'ensemble du conseil à la remise du challenge des 3 hameaux qui aura lieu le mercredi 10 novembre 2021 à 18h30 en la salle Achille FORESTIER.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme Blandine BENARBIA** se demande si pour la cérémonie du 11 novembre elle doit prévoir le traditionnel « Pot de l'amitié » au vu de la situation sanitaire due à la COVID-19 qui se dégrade à nouveau.

Le conseil pense qu'il est préférable de ne pas organiser de Pot de l'amitié suite à la cérémonie du 11 novembre.

Mme Roselyne DUCHESNE pense qu'il va falloir organiser à nouveau les événements que la commune avait pour habitude de mettre en place.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, les enfants des écoles pourraient être présents en extérieur puisque la réglementation est beaucoup plus souple.

Pour ce qui est des présences en intérieur, M. le Maire pense qu'il est préférable de rester prudent jusqu'à la fin de l'année civile.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre : 10h15 rendez-vous devant la Salle de réunion, 10h30 devant le monument aux morts. La cérémonie durera environ 1h00.

**M. Adrien PRUVOT** fait un point sur le PROjet Educatif Social Territorial (P.R.E.S.T) :

La Communauté d'Agglomération Baie de Somme demandait aux communes adhérentes d'élire deux jeunes représentants afin de participer à des ateliers.

Il a été difficile de réunir ces deux jeunes par l'incompatibilité d'emploi du temps avec les jours auxquels doivent se dérouler ces ateliers. Une réunion a donc été organisée au sein de la commune : 5 présents contre 10 excusés. Différents points ont été abordés sur ce projet de PREST :

- **Activités culturelles et sportives** plutôt sollicitées dans le secteur du Vimeu par les jeunes de la commune.
- **Difficultés rencontrées** pour se déplacer sur les activités proposées par la CABS

Une prochaine réunion aura lieu avec les enfants du village afin d'échanger de nouveau sur de futurs projets.

M. Adrien PRUVOT fait savoir à l'assemblée que la Paroisse remercie la municipalité pour l'installation d'un échafaudage, par les employés de la commune, pour le nettoyage de l'église.

Différents travaux sont à réaliser et M. Adrien PRUVOT remet à M. le Maire un porte vue concernant toutes les remarques relevées par la paroisse.

M. Adrien PRUVOT informe que l'éclairage du rond-point au bout de la rue de l'église ne fonctionne pas.

Le sinistre a été déclaré, l'intervenant doit attendre un ordre d'exécution avant d'intervenir sinon il n'est pas rémunéré.

Mme Catherine TSCHANZ informe le conseil municipal que le village a obtenu le prix de « fleurissement remarquable » à la suite de la visite des représentants de villes et villages fleuris.

Mme Catherine TSCHANZ fait part également d'un problème de stationnement lors du marché du vendredi matin qui s'est étoffé.

Une distribution de compost à lieu le 30 octobre 2021.

Mme Marjorie BEURAIN fait part au conseil municipal de l'inquiétude de l'équipe enseignante concernant la re-sectorisation des collèges prévue en 2023.

M. le Maire demande à Mme Marjorie Beurain de se mettre en relation avec la directrice de l'école afin d'établir un courrier motivé qui sera transmis au président du conseil départemental.

Mme Roselyne DUCHESNE demande s'il est possible de créer une seconde place de parking pour personne à mobilité réduite devant la mairie.

Mme Sophie VAUVRAY informe que la femme de ménage du docteur jette les eaux usées dans la rue Mourette. Elle informe également que certains riverains s'inquiètent de la visibilité pour tourner dans la rue Mourette quand les patients du docteur ne sont pas très bien garés.

M. Jérémy CLERE fait part de la demande de Mme DELEENS concernant l'affichage du compte rendu du conseil municipal afin qu'il puisse être consulté par tous.

Le problème étant que le panneau d'affichage est trop petit pour y mettre l'ensemble du compte-rendu de conseil.

Plusieurs possibilités sont envisagées :

- Affichage sur les vitres de la salle des conseils.
- Mise à disposition dans un classeur.
- Investissement d'un plus grand panneau d'affichage.

Le compte-rendu de conseil sera dorénavant visible, également, depuis le site de la commune.

Fin de séance à 22h53.